BURKINA FASO

DECRET N° 2013-232 /PRES/PM/MESS/MFPTSS/MEF portant création d'emplois à l'Université de Ouagadougou.

VISARF NO176

Unité-Progrès-Justice

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

- VU le décret n°2012-1038/PRES du 31 décembre 2012 portant nomination du Premier ministre ;
- VU le décret n°2013-002/PRES/PM du 2 janvier 2013 portant composition du Gouvernement;
- VU la loi n°025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable aux emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs au Burkina Faso;
- VU le décret n°2000-558/PRES/PM/MESSRS/MEF du 12 décembre 2000 portant érection de l'Université de Ouagadougou en établissement public de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT);
- VU le décret n°2000-559/PRES/PM/MESSRS/MEF du 12 décembre 2000 portant approbation des statuts de l'Université de Ouagadougou;
- VU le décret n°2011-033/PRES/PM/MESS/MRSI/MEF/MS du 7 février 2011 portant organisation des emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs, et réglementation des fonctions d'assistant, d'enseignant à temps plein, d'attaché de recherche et d'ingénieur de recherche;
- VU le décret n°2011-949/PRES/PM/MESS du 30 novembre 2011 portant organisation du ministère des Enseignements secondaire et supérieur ;
- VU le décret n°2013-104/PRES/PM/SGGCM du 07 mars 2013 portant attributions des membres du Gouvernement;
- VU les résultats obtenus par les enseignants de l'Université de Ouagadougou à la 34^e session des Comités consultatifs interafricains (CCI) du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) tenue à Abidjan, en Côte d'Ivoire, du 16 au 25 juillet 2012;
- VU le palmarès du 16^e concours d'agrégation de médecine humaine, pharmacie, odontostomatologie, médecine vétérinaire et productions animales, organisé par le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) du 4 au 12 novembre 2012 à Libreville, au GABON;
- Sur rapport du Ministre des Enseignements Secondaire et Supérieur;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 mars 2013 ;

DECRETE

- Article 1: Il est créé à l'Université de Ouagadougou, au titre de l'année 2012 et pour le compte des inscrits sur les listes d'aptitude de la 34° session des comités consultatifs interafricains du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur, ainsi que pour le compte des admis du 16° concours d'agrégation de médecine humaine, pharmacie, odontostomatologie, médecine vétérinaire et productions animales, cinquante-deux (52) emplois de l'enseignement supérieur répartis ainsi qu'il suit :
 - 1. <u>Sept (7) emplois de professeurs titulaires et de professeurs hospitalo-universitaires titulaires dont</u>:
 - Quatre emplois à l'Unité de formation et de recherche en sciences de la vie et de la terre (UFR/SVT) qui se répartissent ainsi qu'il suit :
 - un emploi en biochimie-microbiologie,
 - un emploi en biochimie,
 - un emploi en biologie et physiologie végétales,
 - un emploi en pédologie.
 - Deux emplois à l'Unité de formation et de recherche en sciences exactes et appliquées (UFR/SEA) répartis comme suit :
 - un emploi en chimie minérale,
 - un emploi en mathématiques/mathématiques et applications.
 - Un emploi en anesthésie-réanimation à l'Unité de formation et de recherche en sciences de la santé (UFR/SDS).
 - 2. <u>Vingt-quatre (24) emplois de maîtres de conférences et de professeurs hospitalo-universitaires agrégés dont</u>:
 - Trois emplois à l'Unité de formation et de recherche en sciences de la vie et de la terre (UFR/SVT) répartis ainsi qu'il suit :
 - un emploi en géologie,
 - un emploi en biochimie-microbiologie,
 - un emploi en biochimie-pharmacognosie.

- Six emplois à l'Unité de formation et de recherche en sciences exactes et appliquées (UFR/SEA) répartis ainsi qu'il suit :
 - un emploi en chimie minérale/chimie de coordination,
 - un emploi en physique/thermique et génie des procédés,
 - un emploi en chimie organique,
 - un emploi en mathématiques appliquées : analyse numérique,
 - un emploi en chimie analytique : électrochimie organique,
 - un emploi en physico-chimie : analyse et spectrométrie moléculaire.
- Un emploi en lettres modernes à l'Unité de formation et de recherche en lettres, arts et communication (UFR/LAC).
- Un emploi en géographie à l'Unité de formation et de recherche en sciences humaines (UFR/SH).
- Treize (13) emplois à l'Unité de formation et de recherche en sciences de la santé (UFR/SDS) répartis ainsi qu'il suit :
 - deux emplois en gynécologie obstétrique,
 - un emploi en chirurgie générale,
 - un emploi en orthopédie-traumatologie,
 - un emploi en stomatologie et chirurgie maxillo-faciale,
 - un emploi en ophtalmologie,
 - un emploi en urologie,
 - un emploi en anatomie pathologique,
- un emploi en parasitologie-mycologie,
- un emploi en pédiatrie,
- un emploi en épidémiologie,
- un emploi en hépato-gastroentérologie,
- un emploi en rhumatologie.

3. Vingt-et-un (21) emplois de maîtres assistants et de maîtres assistants hospitalo-universitaires dont:

- Trois emplois à l'Unité de formation et de recherche en lettres, arts et communication (UFR/LAC) répartis ainsi qu'il suit :
 - un emploi en anglais/littérature américaine,
 - un emploi en études anglophones,
 - un emploi en journalisme, sciences de l'information et de la communication.

- Cinq emplois à l'Unité de formation et de recherche en sciences humaines (UFR/SH) répartis ainsi qu'il suit :
 - deux emplois en philosophie,
 - deux emplois en sociologie,
 - un emploi en géographie rurale.
- Trois emplois à l'Unité de formation et de recherche en sciences exactes et appliquées (UFR/SEA) répartis comme suit :
 - un emploi en chimie/chimie des matériaux,
 - un emploi en physique /mécanique et génie civil,
 - un emploi en mathématiques et applications.
- Quatre emplois à l'Unité de formation et de recherche en sciences de la vie et de la terre (UFR/SVT) répartis comme suit :
 - un emploi en biologie et écologie végétales,
 - deux emplois en biologie et écologie animales,
 - un emploi en génétique.
- Cinq emplois à l'Unité de formation et de recherche en sciences de la santé (UFR/SDS) répartis ainsi qu'il suit :
 - trois emplois en ORL et chirurgie cervico-faciale,
 - un emploi en chirurgie viscérale,
 - un emploi en pneumologie.
- Un emploi en démographie à l'Institut supérieur des sciences de la population (ISSP).

Article 2: Le Ministre des Enseignements Secondaire et Supérieur, le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 08 avril 2013

Blaise CON

Le Premier Ministre

Beyon Luc Adolphe TIAO

Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité sociale

Vincent ZAKANE

Le Ministre des Enseignements

Secondaire et Supérieur

Moussa OUATTARA

Le Ministre de l'Economie et des Finances

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

